



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Commerce

Question écrite n° 3247

Texte de la question

M Loïc Bouvard appelle l'attention de M le ministre d'Etat, ministre de l'équipement et du logement, sur la situation préoccupante de la France à l'égard du déficit commercial des matériaux de construction, déficit estimé à 13,5 millions de francs, avec l'Europe. Il lui demande de lui préciser la nature des initiatives qu'il envisage de prendre pour resorber ce déficit.

Texte de la réponse

Reponse. - Le secteur des industries de la construction est aujourd'hui à l'origine d'un déficit considérable avec les pays de la Communauté européenne, et qui va croissant. Cette situation est d'autant plus préoccupante que l'adoption de la « directive produits » va conduire à une accélération des échanges. Pour renverser cette tendance, plusieurs initiatives ont été prises : création d'un Comité stratégique, bâtiment, travaux publics et matériaux de construction, structure de concertation entre les professions et l'administration animée par le ministère de l'équipement et du logement, où se déterminent les axes des négociations à Bruxelles et au Comité européen de normalisation (CEN) ; efforts pour faire reconnaître la spécificité du secteur BTP et des produits de construction dans la négociation de la directive « produits de construction ». À cet égard, plusieurs dispositions et notamment la création d'un comité permanent à fonction réglementaire, dans lequel chaque pays est représenté, vont conforter la position de la France dans l'application de la directive ; création d'un club des industriels et de la construction, animé par le ministère de l'équipement et du logement, le ministère de l'industrie et de l'aménagement du territoire, l'Association des industries de la construction (AIMCC) et le Centre scientifique et technique du bâtiment (CSTB). Ce club, ouvert à tous les industriels désireux de préparer activement l'échéance de 1993, permet de favoriser la diffusion et l'échange rapide d'informations, d'identifier des programmes d'études d'intérêt collectif et de promouvoir des actions collectives en vue du marché unique. Une aide au conseil spécifique aux industriels de la construction sera mise en place à partir de 1989, afin de conforter les stratégies de ces entreprises, dans un domaine sensible pour l'équilibre de la balance commerciale française.

Données clés

Auteur : [M. Bouvard Loïc](#)

Circonscription : - Union du Centre

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 3247

Rubrique : Matériaux de construction

Ministère interrogé : équipement et logement

Ministère attributaire : équipement et logement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 3 octobre 1988, page 2716